

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur du
Mexique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 21 février 1964

N° 7

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 14 février 1964, concernant l'Accord relatif aux transports aériens entre le Gouvernement des États-Unis du Mexique et le Gouvernement du Canada, signé à Mexico le 21 décembre 1961.

J'ai l'honneur de ratifier cet Accord au nom du Gouvernement du Canada et d'accepter que selon votre proposition et conformément à l'Article XX de l'Accord celui-ci entre définitivement en vigueur à compter de la date de la présente réponse.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence

Monsieur E. Rafael Urdaneta
Ambassadeur des États-Unis du Mexique
OTTAWA

En vigueur provisoirement le 29 octobre 1963

Les Instruments de Ratification échangés à
Prague le 25 mars 1964

En vigueur définitivement le 25 mars 1964